

(Victoria, Ontario), ces amendements sont adoptés.

No. 48, pour incorporer la Compagnie d'Assurance dite Union du Canada.

Sur la proposition de M. Cameron (Victoria, Ontario), ces amendements sont adoptés.

No. 65, pour amender la charte de la banque St. Laurent et changer son nom.

Sur la proposition de M. Cameron (Cardwell), ces amendements sont adoptés.

Le même message annonce qu'il a aussi adopté les bills suivants sans amendements : —

No. 61, pour amender l'Acte 35 Vic. ch. 108, à l'effet d'amender l'acte incorporant la Compagnie de Prêts et d'Agence de Londres et du Canada (responsabilité limitée);

No. 79, pour amender de nouveau l'acte à l'effet d'incorporer la Banque de Londres et du Canada, et d'amender l'acte qui l'amende ;

No. 96, pour amender les actes y mentionnés quant à l'importation et à la fabrication de liqueurs enivrantes dans les Territoires du Nord-Ouest ;

No. 8, pour amender l'acte 37 Vic. ch. 51, pour autoriser l'incorporation de Chambres de Commerce dans la Puisseance ;

No. 80, concernant les prêts par la Compagnie Anglo-Américaine des Terres.

No. 45, pour incorporer la Banque Chartée de Londres et de l'Amérique du Nord ;

No. 86, pour détacher du comté de Lotbinière une partie de son territoire et l'annexer au comté de Beauce.

No. 101, pour octroyer à sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement, le 30 juin 1876, et le 30 juin 1877, et pour d'autres fins relatives au service public.

Aussi l'adoption de l'amendement fait par cette Chambre au bill (No. 82) du Sénat, intitulé : " Acte pour lever les doutes quant aux actes y mentionnés concernant la corporation des Commissaires du Havre de Québec " sans amendements.

Aussi, l'adoption des bills suivants, avec des amendements :

No. 63, pour incorporer la Compa-

Hon. M. CARTWRIGHT

gnie Nationale de Dépôts et de Placements (responsabilité limitée.) (Sur motion de M. Cameron (Cardwell), les dits amendements sont lus une première fois. Considération ultérieure, demain.)

No. 4, pour incorporer la Compagnie Nationale de Commerce de Change. (Sur motion de M. Workman, les dits amendements sont lus une première fois. Considération ultérieure, demain.)

No. 46, pour incorporer la Compagnie de Placements de Londres et d'Ontario (responsabilité limitée.) (Sur motion de M. Cameron (Cardwell), les dits amendements sont lus une première fois. Considération ultérieure, demain.)

No. 27, pour incorporer la Compagnie Ecosaise Canadienne de Prêts. (Sur motion de M. Cameron (Cardwell), les dits amendements sont lus une première fois. Considération ultérieure, demain.)

No. 76, pour incorporer la Compagnie de Garanties Immobilières d'Angleterre et du Canada. (Les dits amendements sont lus une première fois. Considération ultérieure demain.)

Le bill (No. 100) du Sénat, pour pourvoir à l'audition des témoins sous serment par des comités du Sénat et de la Chambre des Communes, dans certains cas, est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

CHAMBRE DES COMMUNES.

MERCREDI, 12 avril 1876.

L'ORATEUR prend le fauteuil à midi.

COMPAGNIES DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre qu'il a fait des amendements à des bills pour constituer en corporations des compagnies de prêts et de placements.

Hon. M. MACKENZIE—Si les compagnies n'ont pas d'objection à ces amendements, le gouvernement ne s'y opposera pas. Il en est un, cependant, que je n'approuve pas, car il prolonge de cinq à dix ans, la période durant